Discours prononcé par Mgr Charles Morerod lors de l'Assemblée générale de l'Union des Supérieurs Majeurs Religieux de Suisse (VOS'USM), le 18 juin 2012, à Saint-Maurice (VS)

Le Concile Vatican II et son impact.

L'Eglise.

Le but principal du Concile Vatican II était de faire connaître l'Eglise. Les traités théologiques sur l'Eglise sont relativement récents si l'on pense aux 2'000 ans de christianisme : on a commencé à traiter systématiquement de l'Eglise à partir de la Réforme, c'est-à-dire à partir du moment où celle-ci a été mise en cause. Auparavant, les théologiens parlaient sans cesse de l'Eglise, mais comme d'une réalité qui n'était pas mise en cause. Or la Réforme a mis en cause certains aspects de l'Eglise, et la Contre-Réforme leur opposera des traités partiels, répondant symétriquement aux critiques protestantes. Les Lumières critiqueront plus radicalement toute forme d'organisation liée à une révélation, et cette critique prendra de l'ampleur jusque dans la postmodernité actuelle, qui critique toute référence forte à une vérité (y compris, par conséquent, les prétentions des Lumières).

Vatican II se situe comme au terme des développements théologiques suscités par la modernité, avant que l'on prenne conscience d'une émergence postmoderne. Durant le XXe siècle, de nombreux théologiens ont traité de l'Eglise, pour faire connaître et comprendre une réalité de moins en moins compréhensible. Le Concile convoqué par Jean XXIII reprend ce projet. L'Eglise se présente elle-même :

L'Église perpétue dans sa doctrine, sa vie et son culte et elle transmet à chaque génération, tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit. (Constitution *Dei Verbum* [DV], § 8)

Ce que veut avant tout le Concile, c'est montrer que l'Eglise ne se comprend qu'à la lumière du Christ, qu'elle n'a de sens qu'en référence au Christ. L'Eglise rend le Christ présent et cela change le monde :

Le Christ est la Lumière des nations; aussi, en annonçant l'Évangile à toute créature (cf. Mc 16, 15), le saint Concile réuni dans l'Esprit-Saint désire-t-il ardemment illuminer tous les hommes de la lumière du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église. Celle-ci, pour sa part, est dans le Christ comme un sacrement ou, si l'on veut, un signe et un moyen d'opérer l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain; elle se propose donc, en suivant de près la doctrine des précédents Conciles, de faire connaître avec plus de précision à ses fidèles et au monde entier sa nature et sa mission universelle. Ce devoir, les conditions actuelles l'imposent à l'Église avec une urgence accrue: il importe en effet que la communauté humaine, toujours plus étroitement unifiée par de multiples liens sociaux, techniques, culturels, puisse atteindre également sa pleine unité dans le Christ. (Constitution Lumen Gentium [LG], § 1)

Ce texte fondamental — il ouvre l'ensemble des documents conciliaires — contient plusieurs clefs pour la compréhension du projet général, qui se situe explicitement en continuité avec les Conciles précédents :

- Le Christ doit être annoncé à toutes les créatures

- Unie au Christ, l'Eglise permet l'union avec Dieu
- L'union à Dieu renforce toute la communauté humaine.

Ces différents thèmes seront développés au long de la Constitution *Lumen Gentium* et dans d'autres textes conciliaires. Il faut insister sur le lien entre le Christ et l'Eglise, qui est rarement présent dans la conscience de nos contemporains : il suffit de voir comment les médias parlent de l'Eglise, ou les motivations des personnes qui en sortent. Il faut aussi souligner l'apport de l'Eglise à la communauté humaine, parce que le Concile a voulu entamer un dialogue avec toute l'humanité, et dans ce dialogue présenter son apport.

L'apport de l'Eglise à la communauté humaine.

La première raison de l'intérêt de l'Eglise pour la communauté humaine est que les croyants sont des êtres humains (sans vouloir par là exclure les anges, explicitement unis à l'Eglise dans la louange) :

Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur coeur. Leur communauté, en effet, s'édifie avec des hommes, rassemblés dans le Christ, conduits par l'Esprit-Saint dans leur marche vers le Royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il leur faut proposer à tous. La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire. (Constitution *Gaudium et Spes* [GS], § 1)

Non seulement la communauté ecclésiale et la communauté humaine sont indissociablement liées, mais l'apport de l'Eglise au monde est capital, à cause du Christ. C'est en effet le Christ qui permet une plénitude d'humanité. Cela vaut au plan de la nature humaine comme telle :

Sous la lumière du Christ, Image du Dieu invisible, Premier-né de toute créature, le Concile se propose de s'adresser à tous, pour éclairer le mystère de l'homme... (GS 10) En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe Incarné. (GS 22)

Cela vaut aussi de la communauté humaine :

De même que Dieu a créé les hommes non pour vivre en solitaires, mais pour qu'ils s'unissent en société, de même il Lui a plu aussi 'de sanctifier et de sauver les hommes non pas isolément, hors de tout lien mutuel; Il a voulu au contraire en faire un peuple qui Le connaîtrait selon la vérité et Le servirait dans la sainteté'. Aussi, dès le début de l'histoire du salut, a-t-il choisi des hommes non seulement à titre individuel, mais en tant que membres d'une communauté. (...) Ce caractère communautaire se parfait et s'achève dans l'œuvre de Jésus-Christ. Car le Verbe Incarné en personne a voulu entrer dans le jeu de cette solidarité. Il a pris part aux noces de Cana, Il s'est invité chez Zachée, Il a mangé avec les publicains et les pécheurs. (...) Dans sa prédication, Il a clairement affirmé que des fils de Dieu ont l'obligation de se comporter entre eux comme des frères. Dans sa prière, Il a demandé que tous ses disciples soient 'un'. Bien plus, Lui-même s'est offert pour tous jusqu'à la mort, Lui, le Rédempteur de tous. 'Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis' (Jean 15, 13). (GS 32)

Toutes ces considérations sur l'humanité et l'Eglise ont des conséquences dans les actions de l'Eglise :

Tout ce que nous avons dit sur la dignité de la personne humaine, sur la communauté des hommes, sur le sens profond de l'activité humaine, constitue le fondement du rapport qui existe entre l'Eglise et le monde, et la base de leur dialogue mutuel. (GS 40).

Si l'Eglise s'est très fortement engagée sur des terrains sociaux (droits de l'homme en général), et que cet engagement a pris un essor considérable après Vatican II, c'est que l'homme est au centre de la vision que l'Eglise a du monde et de l'histoire :

Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point: tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet. (GS 12)

C'est pourquoi

C'est l'homme (...) qui est l'auteur, le centre et le but de toute la vie économicosociale. (GS 63)

L'Eglise aurait-elle donc mis la créature à la place de Dieu, faisant de l'homme le centre et le sommet de tout ce qui existe ? On le lui a reproché, mais il faut d'abord noter que GS 12 parle du centre et du sommet de ce qui est sur terre. Ensuite, comme on l'a vu, GS présente l'homme à la lumière du Christ, et l'Eglise

... croit aussi que la clé, le centre et la fin de toute histoire humaine se trouvent en son Seigneur et Maître. (GS 10)

L'Eglise entreprend donc à Vatican II un dialogue avec l'humanité, fondé sur la nature humaine commune et sur la volonté de salut de Dieu. Ce sens d'une commune humanité aboutira à un grand engagement en faveur des droits de l'homme, à un souci marqué des plus défavorisés. Ceci n'est pas fondamentalement nouveau, mais l'insistance est probablement nouvelle et a contribué à donner de l'Eglise une image plus positive. Par exemple, lors des débats sur l'impôt ecclésiastique au parlement du canton de Fribourg en janvier 2012, de nombreux députés et des groupes entiers ont insisté sur la contribution sociale des Eglises. Dans le passé on aurait plutôt perçu l'Eglise comme un pouvoir interne à la société.

Ce sont aussi le relations internes à l'Eglise qui ont évolué.

Les relations internes à l'Eglise.

Pasteurs et laïcs.

Les membres de l'Eglise ont différents rôles et charismes, mais cela ne signifie pas que les laïcs y aient un rôle purement passif ou secondaire. Il existe entre les membres de l'Eglise une égalité fondamentale :

Si (...) dans l'Église tous ne cheminent pas en suivant la même voie, tous cependant sont appelés à la sainteté et ont reçu en partage une foi du même prix par la justice de Dieu (cf. Il Petr. 1, 1). Même si certains, par la volonté du Christ, sont mis à la tête des autres comme docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs, il existe cependant entre tous une véritable égalité, sur les plans de la dignité et de l'action commune, en ce qui regarde l'édification du Corps du Christ. En effet, la distinction posée par le Seigneur entre les ministres sacrés et le reste du Peuple de Dieu comporte l'union que des devoirs communs aux pasteurs et aux autres fidèles créent entre eux: devoir pour les pasteurs de l'Église, à l'exemple du Christ, de se mettre au service les uns des autres et au service des fidèles; et pour ces derniers de prêter volontiers leur concours aux pasteurs et aux docteurs. Ainsi, dans la diversité, tous rendent témoignage de

l'admirable unité qui existe dans le Corps du Christ; car la diversité même des grâces, des ministères et de l'action rassemble en un seul tout les fils de Dieu, puisque 'c'est un seul et même esprit qui opère toutes ces choses' (1 Cor. 12, 11). (LG 32)

Si les laïcs agissent surtout par la transformation du domaine temporel, ils ont aussi le devoir de s'exprimer dans l'Eglise, certes en tenant compte aussi du rôle propre des pasteurs de celle-ci :

Que les laïcs manifestent donc aux pasteurs leurs besoins et leurs désirs avec cette liberté et cette confiance qui conviennent à des fils de Dieu et à des frères dans le Christ. Selon la science, la compétence et l'autorité dont ils jouissent, ils peuvent, et même parfois ils doivent donner leur avis en ce qui concerne le bien de l'Église. Si tel est le cas, qu'on procède par le moyen des organes institués à cette fin par l'Église et toujours dans le respect de la vérité, avec courage et prudence, et avec le respect et la charité qui sont dus à ceux qui, en raison de leur fonction sacrée, représentent le Christ. (LG 37)

Les laïcs n'ont pas commencé à agir dans l'Eglise avec Vatican II, mais l'insistance sur leur rôle actif est en partie nouvelle, ou du moins la conscience de ce rôle est renouvelée. Un signe en est que le Concile prévoit à ce propos une adaptation du Code de Droit Canonique :

Le signe de cette urgente nécessité aux multiples aspects est l'action manifeste du Saint-Esprit qui rend aujourd'hui les laïcs de plus en plus conscients de leur propre responsabilité et les invite partout à servir le Christ et l'Église. Dans ce décret le Concile se propose d'éclairer la nature de l'apostolat des laïcs, son caractère et sa variété, d'en énoncer les principes fondamentaux et de donner des directives pastorales pour qu'il s'exerce plus efficacement. La révision du droit canon concernant l'apostolat des laïcs devra prendre pour règle tout ce qui est contenu dans ce décret. (Décret *Apostolicam Actuositatem* [AA], § 1)

Apostolat des clercs et des laïcs « se complètent », et l'apostolat des laïcs inclut non seulement le témoignage de la vie, mais aussi l'annonce explicite de la foi (cf. AA 6). Sans l'apport des laïcs, l'apostolat des pasteurs est limité dans son effet (cf. AA 10). Selon la nature de l'homme et de l'Eglise, l'apostolat des laïcs peut être organisé pour devenir un apostolat communautaire (cf. AA 18) : le grand développement des mouvements ecclésiaux laïcs est un signe de l'impulsion donnée par Vatican II à un développement commencé auparavant. La nouveauté est illustrée par la création d'un Conseil Pontifical des Laïcs, par le motu proprio *Catholicam Christi Ecclesiam* du pape Paul VI, le 6 janvier 1967.

La participation à la liturgie.

Un domaine particulièrement sensible de la participation des laïcs à la vie de l'Eglise est la liturgie. C'est dans ce domaine que Vatican II a introduit les modifications les plus remarquées.

Le Concile a voulu, en liturgie comme dans d'autres domaines, tenir compte des nécessités actuelles :

Obéissant fidèlement à la tradition, le saint Concile déclare que la sainte Mère l'Église considère comme égaux en droit et en dignité tous les rites légitimement reconnus, et qu'elle veut, à l'avenir, les conserver et les favoriser de toutes manières; et il souhaite que, là où il en est besoin, on les révise entièrement avec prudence dans l'esprit d'une saine tradition et qu'on leur rende une saine vitalité en accord avec les circonstances et les nécessités d'aujourd'hui. (Constitution Sacrosanctum Concilium [SC], § 4)

Lorsque le Concile dit vouloir donner à la liturgie une vitalité qui tienne compte des circonstances actuelles, il précise qu'il agit « fidèlement à la tradition ». Il ne s'agit pas d'un effet de langage destiné à rassurer d'éventuels inquiets. En fait c'est la tradition elle-même qui implique, et même signifie, l'adaptation d'une même réalité à des circonstances changeantes.

La liturgie est cruciale dans la vie de l'Eglise, parce que l'Eglise rend le Christ présent. Or le Christ est présent dans la liturgie :

Pour l'accomplissement d'une si grande œuvre, le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la Messe, et dans la personne du ministre, 'le même offrant maintenant par le ministère des prêtres, qui s'offrit alors lui-même sur la croix' et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent par sa vertu dans les sacrements au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise. Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes... (SC 7)

Pour cette raison, si la liturgie n'est pas toute la vie de l'Eglise (cf. SC 9), elle en est le sommet :

Toute célébration liturgique, en tant qu'œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Église, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Église ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré. (SC 7)

L'importance même de la liturgie implique que les accents soient bien placés. Le Concile constate le risque que l'accent soit mis de manière unilatérale sur les normes de la célébration (normes dont il ne nie pas l'importance), au risque d'oublier un autre aspect sur lequel il veut insister, à savoir la participation de tous :

Pour obtenir cette pleine efficacité, il est nécessaire que les fidèles accèdent à la liturgie avec les dispositions d'une âme droite, qu'ils harmonisent leur âme avec leur voix, et qu'ils coopèrent à la grâce d'en haut pour ne pas recevoir celle-ci en vain. C'est pourquoi les pasteurs doivent être attentifs à ce que dans l'action liturgique, non seulement on observe les lois d'une célébration valide et licite, mais aussi à ce que les fidèles participent à celle-ci de façon consciente, active et fructueuse. (SC 11)

La participation des fidèles n'est pas un accessoire. C'est un droit fondamental et un devoir qui vient de leur baptême. La réforme liturgique conciliaire a pour but de favoriser cette participation, et pour cette raison elle encourage aussi une bonne formation du clergé :

La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien, 'race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté' (I Pierre 2, 9; cf. 2, 4-5). Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie. Elle est, en effet, la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien; et c'est pourquoi elle doit être recherchée avec ardeur par les pasteurs d'âmes, dans toute l'action pastorale, avec la pédagogie nécessaire. Mais il n'y a aucun espoir d'obtenir ce résultat, si d'abord les pasteurs eux-mêmes ne sont pas profondément imprégnés de l'esprit et de la force de la liturgie, et ne deviennent pas capables de l'enseigner; il est

donc très nécessaire qu'on pourvoie en premier lieu à la formation liturgique du clergé. C'est pourquoi le saint Concile a décrété d'établir les points suivants. (SC 14)

Pour que la participation corresponde à la nature de la liturgie, la réforme doit encourager une participation communautaire :

Cette restauration doit consister à organiser les textes et les rites de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient, et que le peuple chrétien, autant qu'il est possible, puisse facilement les saisir et y participer par une célébration pleine, active et communautaire. C'est pourquoi le saint Concile a établi ces normes générales. (SC 21)

L'ensemble du peuple de Dieu présent doit donc pouvoir participer activement et non passivement, et être de ce fait formés dans son être chrétien :

Aussi l'Église se soucie-t-elle d'obtenir que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers ou muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et ses prières, ils participent consciemment, pieusement et activement à l'action sacrée, soient formés par la parole de Dieu, se restaurent à la table du Corps du Seigneur, rendent grâce à Dieu. (SC 48)

La volonté que le peuple entier puisse participer activement à la liturgie est la clef de toute la réforme liturgique. Elle explique les différences que l'on peut constater avec la pratique préconciliaire. Par exemple, les laïcs doivent pouvoir communier à la même Messe que le prêtre (sous-entendu : ne pas commencer par assister à la Messe sans communier, avant d'aller à une autre Messe, où certes les prêtre communie aussi) (cf. SC 55). Dans certains cas la communion sous les deux espèces — donc là encore : comme le prêtre — peut être accordée à tous (cf. SC 55). Tous doivent aussi pouvoir participer au chant (cf. SC 113-114, 121). L'architecture des églises doit également favoriser la participation (cf. SC 124).

Finalement, et c'est ce qui se remarquera le plus, la participation de tous peut être encouragée par la célébration de la liturgie dans une langue que tous comprennent. Le Concile est prudent à cet égard. Il pose pour principe que le latin est la langue de la liturgie, mais que des exceptions sont possibles, surtout pour les lectures (cf. SC 36, 54, 63, 101). La réalité ira au-delà de cette approche prudente : dans les faits, la liturgie sera désormais célébrée surtout en langue vernaculaire, et – sauf pour certaines chants – c'est l'usage du latin qui deviendra l'exception. Cette évolution correspond en fait à l'intention générale de la réforme liturgique, si on la comprend à la lumière de la volonté de permettre la participation de tous.

La collégialité.

Que tous participent activement à la vie de l'Eglise est un désir fondamental de Vatican II. Il s'exprime aussi dans sa présentation de l'épiscopat. L'épiscopat est un collège, comme le montre la tradition de l'Eglise notamment par l'existence même des conciles (cf. LG 22). C'est pour montrer que l'épiscopat est un collège en permanence, et pas seulement lorsqu'il est réuni en concile, que le pape Paul VI instituera le Synode des évêques (annoncé à l'ouverture de la quatrième session du Concile, le 14 septembre 1965).

L'Eglise et les autres visions du monde.

Dans son dialogue avec toute l'humanité, le Concile ne peut que remarquer le fait évident d'une pluralité de pensées. Cela vaut à différents niveaux, notamment au plan religieux.

La liberté religieuse.

Ce n'est pas un secret que l'Eglise a parfois utilisé des méthodes coercitives pour répandre ou protéger la foi. Ces méthodes étaient d'ailleurs aussi utilisées au même moment contre l'Eglise, et en fait étaient plus ou moins perçues comme normales. Avant Vatican II, l'Eglise demandait à être tolérée dans les pays où elle n'était pas majoritaire, et restreignait la présence des autres confessions ou religions là où elle en avait le pouvoir. Le Concile marque ici une étape capitale. Certes il maintient qu'il existe une vérité, que les hommes ont par nature le devoir de la chercher et de l'accepter, mais il ajoute que cette même nature humaine implique le droit à une acceptation libre :

En vertu de leur dignité, tous les hommes, parce qu'ils sont des personnes, c'est-à-dire doués de raison et de volonté libre, et, par suite, pourvus d'une responsabilité personnelle, sont pressés, par leur nature même, et tenus, par obligation morale, à chercher la vérité, celle tout d'abord qui concerne la religion. Ils sont tenus aussi à adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent et à régler route leur vie selon les exigences de cette vérité. Or, à cette obligation, les hommes ne peuvent satisfaire, d'une manière conforme à leur propre nature, que s'ils jouissent, outre de la liberté psychologique, de l'immunité à l'égard de toute contrainte extérieure. Ce n'est donc pas sur une disposition subjective de la personne, mais sur sa nature même, qu'est fondé le droit à la liberté religieuse. C'est pourquoi le droit à cette immunité persiste en ceux-là même qui ne satisfont pas à l'obligation de chercher la vérité et d'y adhérer; son exercice ne peut être entravé, dès lors que demeure sauf un ordre public juste. (Déclaration *Dignitatis humanae* [DH], § 2).

La liberté religieuse dérive de la nature humaine, mais aussi de la nature de la religion, qui exige un acte libre de la conscience et qui a aussi une dimension communautaire :

C'est par sa conscience que l'homme perçoit et reconnaît les injonctions de la loi divine; c'est elle qu'il est tenu de suivre fidèlement en toutes ses activités, pour parvenir à sa fin qui est Dieu. Il ne doit pas être empêché non plus d'agir selon sa conscience, surtout en matière religieuse. De par son caractère même, en effet, l'exercice de la religion consiste avant tout en des actes intérieurs volontaires et libres par lesquels l'homme s'ordonne directement à Dieu: de tels actes ne peuvent être ni imposés ni interdits par aucun pouvoir purement humain. Mais la nature sociale de l'homme requiert elle-même qu'il exprime extérieurement ces actes internes de religion, qu'en matière religieuse il ait des échanges avec d'autres, qu'il professe sa religion sous une forme communautaire. (DH 3)

Que la liberté religieuse découle de la nature humaine est confirmé dans la rédemption. Le Christ – chemin, vérité et vie – n'a pas plus voulu s'imposer qu'il n'a voulu être défendu par les armes :

Dieu, en effet, tient compte de la dignité de la personne humaine qu'il a lui-même créée et qui doit se conduire selon son propre jugement et user de la liberté. Cela est apparu au plus haut point dans le Christ Jésus; en qui Dieu s'est manifesté lui-même pleinement et a fait connaître ses voies. Le Christ, en effet, notre Maître et Seigneur doux et humble de cœur a invité et attiré les disciples avec patience. Certes, il a appuyé et confirmé sa prédication par des miracles, mais c'était pour susciter et fortifier la foi de ses auditeurs, non pour exercer sur eux une contrainte. (DH 11)

La liberté religieuse a mis du temps à être reconnue. On trouve ici un exemple d'approfondissement progressif de la foi (un autre exemple pourrait être l'abolition de

l'esclavage). En fait l'évangile a dévoilé peu à peu ses richesses non seulement aux croyants, mais aussi à la société dans son ensemble :

Ainsi, le ferment évangélique a-t-il longtemps agi dans l'esprit des hommes et beaucoup contribué à faire reconnaître plus largement, au cours des temps, la dignité de la personne humaine, et à faire mûrir la conviction qu'en matière religieuse cette personne doit, dans la cité, être exempte de toute contrainte humaine. (DH 12)

L'Eglise a pu recevoir l'aide même de certains de ses ennemis apparents, pour comprendre mieux l'Evangile qu'elle leur prêchait. Voltaire préfigurait un peu Vatican II sur ce point :

Je demande à présent si c'est la tolérance ou l'intolérance qui est de droit divin? Si vous voulez ressembler à Jésus-Christ, soyez martyrs, et non pas bourreaux. (Voltaire, *Traité sur la tolérance*, chapitre 14)

Lorsque Vatican II reconnaît la liberté religieuse, il ne se soumet pas aux Lumières. Il sait discerner les fruits de l'Evangile là où ils se trouvent. Et Jean-Paul II pourra continuer dans la même ligne en demandant pardon « pour les fautes 'historiques' de ses fils » (Audience générale du 1^{er} septembre 1999). L'Eglise montre ainsi la voie, et invite toutes les religions et institutions à reconnaître leur propre part de violence. Etant donné que la violence religieuse est depuis longtemps l'un des principaux arguments des athées ou des adversaires d'une religion révélée, reconnaître nos fautes et inviter au respect de la liberté de conscience augmente considérablement la crédibilité de la foi chrétienne.

L'œcuménisme.

Le dialogue œcuménique – entendu précisément comme dialogue entre chrétiens – avait pris son essor au tournant du XXe siècle, mais avait été reçu froidement du côté catholique. Dans son encyclique *Mortalium animos* (1928), le pape Pie XI estimait notamment que les efforts œcuméniques masquaient la vraie unité de l'Eglise en la remplaçant par une sorte de fédération. En 1959, le pape Jean XXIII porte un regard différent sur la base des mêmes principes. S'il affirme en effet que

Pareille unité [de l'Eglise], Vénérables Frères et Chers Fils, qui, comme Nous l'avons dit, ne doit pas être quelque chose de flou, d'incertain et de fragile, mais de solide, de robuste et de sûr si elle manque aux autres communautés chrétiennes, ne fait certainement pas défaut à l'Eglise catholique... (Jean XXIII, Encyclique *Ad Petri cathedram*, 29 juin 1959, § 36)

Il ajoute néanmoins, à propos des efforts œcuméniques, que

Ces initiatives traduisent leur vif désir d'arriver au moins à une certaine forme d'unité. (Ad Petri cathedram, § 34)

En d'autres termes, il voit d'abord l'aspect positif de l'œcuménisme, sans pour autant affirmer que rien ne peut y être amélioré.

Vatican II continuera dans la même direction, reconnaissant tout d'abord que le scandale de la division est un obstacle à l'annonce de l'Evangile (cf. Décret *Unitatis Redintegratio* [UR], § 1), puis que la faute n'est pas seulement du côté des autres et ne peut être imputée à nos contemporains du seul fait de leur appartenance à telle ou telle communauté :

Des communautés considérables furent séparées de la pleine communion de l'Église catholique, parfois par la faute des personnes de l'une et de l'autre parties. Ceux qui naissent aujourd'hui dans de telles Communautés, et qui vivent de la foi au Christ, ne

peuvent être accusés de péché de division et l'Église catholique les entoure de respect fraternel et de charité. (UR 3)

Une telle reconnaissance – une partie de la responsabilité nous incombe – prépare les demandes de pardon de Jean-Paul II.

A propos du rapport entre les chrétiens, la question de base pour l'Eglise catholique avant Vatican II était de savoir comment chercher une unité tout en affirmant que l'unité n'avait pas été perdue. Le pape Paul VI a exprimé cette question durant la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, en janvier 1964 :

Ce sentiment de sécurité, vous pourrez l'éprouver et le goûter pendant l'octave de l'unité que nous célébrons en ce moment. Si vous comprenez ce grand problème du remembrement des chrétiens dans l'unité voulue par le Christ, si vous saisissez son importance et sa maturation historique, vous sentirez monter du fond de votre âme, précis et merveilleux, le témoignage de cette sécurité catholique qui vous dira intérieurement: je suis déjà dans l'unité voulue par le Christ, je suis déjà dans son bercail, parce que je suis catholique, parce que je suis avec Pierre. C'est un grand bonheur, une grande consolation; catholiques, sachez l'apprécier. Fidèles, ayez conscience de cette position privilégiée, due certainement non au mérite de quiconque, mais à la bonté de Dieu, qui vous a appelés à ce bonheur. (Paul VI, Audience générale du 22 janvier 1964)

On trouve ici à la fois le principe qui expliquait l'opposition de Pie XI aux rencontres œcuméniques — l'Eglise catholique n'a pas perdu l'unité — et la nécessité d'une prière pour l'unité des chrétiens. Le Concile trouvera un moyen de concilier ces deux aspects, en affirmant que la plénitude des moyens de salut se trouve dans l'Eglise catholique dans laquelle subsiste l'Eglise du Christ (cf. LG 8), et qu'une partie de cette plénitude est reçue dans les autres communautés chrétiennes :

Ces Églises et Communautés séparées, bien que nous les croyions victimes de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique. (UR 3)

L'Eglise catholique se présente donc comme la possibilité pratique de confesser l'article de l'unité de l'Eglise comme une réalité qui n'a jamais disparue et peut encore être trouvée, mais elle prie aussi pour que l'unité soit plus plénière et plus partagée. Comprendre et faire comprendre cette attitude n'est pas facile et du chemin reste à faire. Une difficulté réside dans la nécessité de faire percevoir que le don catholique de l'unité peut et doit servir à tous, sans orgueil de la part des catholiques. Après le Concile, le texte le plus marquant dans la poursuite de ce chemin est celui où le pape Jean-Paul II demande aux autres chrétiens de l'aider à comprendre comment son ministère peut servir à tous :

Je suis convaincu d'avoir à cet égard une responsabilité particulière, surtout lorsque je vois l'aspiration œcuménique de la majeure partie des Communautés chrétiennes et que j'écoute la requête qui m'est adressée de trouver une forme d'exercice de la primauté ouverte à une situation nouvelle, mais sans renoncement aucun à l'essentiel de sa mission. (...) Je prie l'Esprit Saint de nous donner sa lumière et d'éclairer tous les pasteurs et théologiens de nos Églises, afin que nous puissions chercher, évidemment ensemble, les formes dans lesquelles ce ministère pourra réaliser un service d'amour reconnu par les uns et par les autres'. C'est une tâche immense que nous ne pouvons

refuser et que je ne puis mener à bien tout seul. La communion réelle, même imparfaite, qui existe entre nous tous ne pourrait-elle pas inciter les responsables ecclésiaux et leurs théologiens à instaurer avec moi sur ce sujet un dialogue fraternel et patient, dans lequel nous pourrions nous écouter au-delà des polémiques stériles, n'ayant à l'esprit que la volonté du Christ pour son Eglise, nous laissant saisir par son cri, 'que tous soient un... afin que le monde croie que tu m'as envoyé' (Jn 17, 21)? (Jean-Paul II, Encyclique *Ut unum sint*, 25 mai 1995, § 95-96).

L'œuvre œcuménique de Vatican II se manifeste dans l'ensemble du texte. Elle est apparue par exemple dès le débat sur la Constitution sur la révélation, prévue sous le titre De fontibus revelationis et qui sera finalement publiée sous le titre de Dei Verbum. En novembre 1962, de nombreux Pères conciliaires refuseront ce titre car il était polémique, voulant insister – contre même le Concile de Trente – sur l'idée que la révélation aurait deux sources (Ecriture et Tradition). En fait Dei Verbum parlera d'une seule source divine, dont le flot nous arrive à la fois par l'Ecriture et par la Tradition (cf. Constitution Dei Verbum [DV], § 9). Cette même constitution demande à ce que tous les fidèles puissent avoir accès à la Parole de Dieu dans leur langue (cf. DV 22): il s'agit là encore d'un geste à la fois œcuménique et de grand impact interne. L'invitation à ce que tous lisent l'Ecriture a profondément marqué la vie de l'Eglise catholique à travers le monde.

Les relations avec le judaïsme.

Il n'est malheureusement pas nécessaire de rappeler que de nombreux chrétiens ont contribué à la persécution des Juifs au cours de l'histoire, bien que d'autres aient défendu les Juifs. Si l'antisémitisme n'est pas une attitude chrétienne, il a néanmoins été favorisé par des facteurs théologiques.

Le Concile reconnaît une dette spirituelle vis-à-vis du peuple juif (cf. Déclaration *Nostra Aetate* [NA], § 4), puis il rejette le plus fort argument historiquement utilisé contre les Juifs :

Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ, ce qui a été commis durant sa passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivant alors, ni aux Juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Eglise est le nouveau peuple de Dieu, les Juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Ecriture. (NA 4)

La même Déclaration continue en rejetant toute persécution des Juifs, et elle le fait au nom même de cette Croix que l'on avait brandie comme un étendard contre les soi-disant « déicides » :

En outre, l'Eglise qui réprouve toutes les persécutions contre tous les hommes, quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les Juifs, et poussée, non pas par des motifs politiques, mais par la charité religieuse de l'Evangile, déplore les haines, les persécutions et toutes les manifestations d'antisémitisme, qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les Juifs. D'ailleurs, comme l'Eglise l'a toujours tenu et comme elle le tient, le Christ, en vertu de son immense amour, s'est soumis volontairement à la passion et à la mort, à cause des péchés de tous les hommes et pour que tous les hommes obtiennent le salut. Le devoir de l'Eglise, dans sa prédication, est donc d'annoncer la croix du Christ comme signe de l'amour universel de Dieu et comme source de toute grâce. (NA 4)

Le judaïsme est comme intermédiaire dans le dialogue de l'Eglise catholique avec d'autres groupes religieux. Après le Concile, le dialogue avec le judaïsme sera d'ailleurs confié à une

Commission intégrée dans le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens (futur Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens) et non dans le Secrétariat pour les non-chrétiens (futur Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux).

Les religions non-chrétiennes.

Le Concile s'adresse à tous les hommes et cherche un dialogue paisible avec l'humanité. Pour ce faire, il doit évidemment prendre en considération la diversité des religions. Celles-ci ont en commun de proposer des réponses aux questions humaines fondamentales :

A notre époque où le genre humain devient de jour en jour plus étroitement uni et où les relations entre les divers peuples augmentent, l'Eglise examine plus attentivement quelles sont ses relations avec les religions non chrétiennes. Dans sa tâche de promouvoir l'unité et la charité entre les hommes, et même entre les peuples, elle examine ici d'abord ce que les hommes ont en commun et qui les pousse à vivre ensemble leur destinée. (...) Les hommes attendent des diverses religions la réponse aux énigmes cachées de la condition humaine, qui, hier comme aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain: Qu'est-ce que l'homme? Quel est le sens et le but de la vie? Qu'est-ce que le bien et qu'est-ce que le péché? Quels sont l'origine et le but de la souffrance? Quelle est la voie pour parvenir au vrai bonheur? Qu'est-ce que la mort, le jugement et la rétribution après la mort? Qu'est-ce enfin que le mystère dernier et ineffable qui entoure notre existence, d'où nous tirons notre origine et vers lequel nous tendons? (NA 1)

L'importance des religions dans l'humanité tient aussi à ce qu'elles peuvent avoir un impact sur la culture :

Quant aux religions liées au progrès de la culture, elles s'efforcent de répondre aux mêmes questions par des notions plus affinées et par un langage plus élaboré. (NA 2)

De même que Jean XXIII voyait dans l'œcuménisme d'abord ce qu'il a de positif, tout en en connaissant aussi certaines limites qui pourraient être corrigées justement à partir de ce regard positif, Vatican II voit d'abord l'aspect positif des religions non-chrétiennes, tout en maintenant sa confession de foi au Christ, dont le Salut est offert à tous :

L'Eglise catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose, cependant apportent souvent un rayon de la Vérité qui illumine tous les hommes. Toutefois, elle annonce, et elle est tenue d'annoncer sans cesse, le Christ qui est 'la voie, la vérité et la vie' (Jean 14, 6), dans lequel les hommes doivent trouver la plénitude de la vie religieuse et dans lequel Dieu s'est réconcilié toutes choses. (NA 2)

L'amour de Dieu, remède contre la division et la violence.

Après avoir traité des autres religions, Vatican II propose une conclusion générale. C'est l'amour même de Dieu qui est le meilleur remède à la division et à la violence entre les hommes :

Nous ne pouvons invoquer Dieu, Père de tous les hommes, si nous refusons de nous conduire fraternellement envers certains des hommes créés à l'image de Dieu. La relation de l'homme à Dieu le Père et la relation de l'homme à ses frères humains sont tellement liées que l'Ecriture dit: 'Qui n'aime pas ne connaît pas Dieu' (I Jean, 4. 8). Par là est sapé le fondement de toute théorie ou de toute pratique qui introduit entre homme et homme, entre peuple et peuple, une discrimination en ce qui concerne la

dignité humaine et les droits qui en découlent. L'Eglise réprouve donc, en tant que contraire à l'esprit du Christ, toute discrimination ou vexation opérée envers des hommes en raison de leur race, de leur couleur, de leur classe ou de leur religion. (NA 5)

Ce texte oriente l'ensemble de l'action de l'Eglise. On peut en retrouver l'accent dans les appels répétés de Benoît XVI à ce que le nom de Dieu ne soit pas utilisé pour justifier la violence. Une question se pose toutefois : la référence à l'Amour d'un Père de tous pour justifier la paix et le respect est une référence typiquement chrétienne. Quel dialogue doit-on proposer avec une religion qui ne partagerait pas ce point de vue ? La question a été posée par rapport au dialogue interreligieux par le philosophe japonais Tetsuo Yamaori¹: l'idée de base du dialogue interreligieux semble être un présupposé monothéiste plus ou moins imposé aux polythéistes qui ne demandent rien.

Conclusion.

Vatican II a pris acte de l'évolution du monde contemporain : un monde où tous peuvent désormais se connaître et se rencontrer, du fait des migrations et des nouveaux moyens de communication. Le contact à l'intérieur de l'humanité est ainsi rendu inévitable, mais pas toujours plus humain pour autant :

Des moyens de communication sociale nouveaux, et sans cesse plus perfectionnés, favorisent la connaissance des événements et la diffusion extrêmement rapide et universelle des idées et des sentiments, suscitant ainsi de nombreuses réactions en chaîne. On ne doit pas négliger non plus le fait que tant d'hommes poussés par diverses raisons à émigrer sont amenés à changer de mode de vie. En somme, les relations de l'homme avec ses semblables se multiplient sans cesse, tandis que la 'socialisation' elle-même entraîne à son tour de nouveaux liens, sans favoriser toujours pour autant, comme il le faudrait, le plein développement de la personne et des relations vraiment personnelles, c'est-à-dire la 'personnalisation'. (GS 6)

Ce que Vatican II percevait dans les années 1960 s'est très fortement accentué depuis lors : le brassage de population au niveau mondial a augmenté et les moyens de communication au niveau mondial ont littéralement explosé. Certains voient les textes de Vatican II, en particulier de *Gaudium et Spes*, comme l'expression un peu naïve de l'enthousiasme des années d'après-guerre. On y trouve en effet des traces d'enthousiasme qui paraissent un peu excessives, mais le Concile était conscient des difficultés posées par l'unification croissante du monde :

Alors que le monde prend une conscience si forte de son unité, de la dépendance réciproque de tous dans une nécessaire solidarité, le voici violemment écartelé par l'opposition de forces qui se combattent: d'âpres dissensions politiques, sociales, économiques, raciales et idéologiques persistent encore, et le danger demeure d'une guerre capable de tout anéantir. L'échange des idées s'accroît; mais les mots mêmes qui servent à exprimer des concepts de grande importance revêtent des acceptions fort différentes suivant la diversité des idéologies. Enfin, on recherche avec soin une

¹ Cf. Tetsuo Yamaori, « Interreligious dialogue and religious coexistence: Monotheism and polytheism as methodologies », in: Le dialogue possible: Paul VI et les cultures contemporaines, Journée d'étude, Paris, 13 décembre 2005, Sous la direction de Gabriele Archetti, Istituto Paolo VI - Edizioni Studium,

Brescia- Roma, 2007, p.41-52.

organisation temporelle plus parfaite, sans que ce progrès s'accompagne d'un égal essor spirituel. (GS 4)

C'est dans un tel contexte que le Concile va présenter l'Eglise elle-même, et son message, comme un instrument choisi par Dieu pour l'unité et la paix entre les hommes. Vatican II, c'est l'Eglise en dialogue avec le monde, que dit Paul VI présentait comme la tâche du Concile :

Là se présente ce qu'on appelle le problème du dialogue entre l'Eglise et le monde moderne. C'est le problème qu'il revient au Concile de décrire dans toute son ampleur et sa complexité, et de résoudre, dans la mesure du possible, dans les termes les meilleurs. (Paul VI, Encyclique *Ecclesiam Suam*, 6 août 1964, § 15)

A cette fin, comme le dit encore Paul VI,

L'Eglise doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Eglise se fait parole; l'Eglise se fait message; l'Eglise se fait conversation. (*Ecclesiam Suam*, § 67)

Voilà donc Vatican II, l'Eglise qui se présente et se propose dans un dialogue avec toute l'humanité à laquelle appartiennent ses membres (du moins ses membres humains). Dans ce dialogue, l'Eglise ne cache pas qu'elle voit l'homme, la communauté humaine et l'activité humaine à la lumière du Christ.

Pour que le dialogue puisse se faire au mieux, tous les chrétiens doivent participer. Le dialogue commence par une participation de tous à l'intérieur de l'Eglise : les laïcs y ont un rôle actif, doivent se former en lisant la Parole de Dieu, doivent pouvoir participer activement à une liturgie qu'ils comprennent etc. Cette participation active n'est pas due au manque de prêtres (bien que ce facteur existe) : elle est fondamentalement due au baptême. Et depuis Vatican II les laïcs ont très largement pris conscience de ce rôle. C'est peut-être l'effet le plus profond et le plus joyeux du Concile.

Le dialogue avec l'humanité implique aussi un respect bienveillant de tout ce qui est bon « chez les autres ». Au nom à la fois de l'Evangile et de la nature humaine, le Concile reconnaît, encourage et demande la liberté religieuse comme un droit humain fondamental. Il se lance aussi activement dans le dialogue avec d'autres visions religieuses : avec les autres chrétiens et les autres religions. Des initiatives très visibles ont eu lieu depuis Vatican II pour manifester cette volonté de dialogue. Il suffit de penser aux rencontres de Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI avec des personnalités religieuses de toutes sortes. Comme Benoît XVI l'a dit, quelques semaines après son élection, au Secrétaire Général du Conseil Œcuménique des Eglises :

L'engagement de l'Eglise catholique en vue de la recherche de l'unité chrétienne est irréversible. Je souhaite donc vous assurer qu'elle désire poursuivre la coopération avec le Conseil mondial des Eglises. (Discours au Rév. Samuel Kobia, Secrétaire Général du Conseil Mondial Des Églises de Genève, Jeudi 16 juin 2005)

Ce caractère irréversible peut être constaté aussi à propos de la liberté religieuse : en témoignent les concordats ou autres accords avec des Etats modifiés ou signés pour la première fois après Vatican II. Désormais, l'Eglise ne s'impose pas, elle se propose parce qu'elle veut proposer le Christ. Et ce n'est pas seulement le clergé qui propose, mais l'ensemble du Peuple de Dieu. Cette attitude est un reflet du mode choisi par Dieu pour se faire connaître :

Par cette révélation, le Dieu invisible (cf. Col 1, 15 ; 1 Tm 1, 17) s'adresse aux hommes en son surabondant amour comme à des amis (cf. Ex 33, 11 ; Jn 15, 14-15), il s'entretient avec eux (cf. Ba 3, 28) pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie. (DV 2)